



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Numéro de délibération	Objet	Résultat du vote
57	ADJOINT DÉMISSIONNAIRE – NON REMPLACEMENT	APPROUVÉ
58	COMMISSIONS MUNICIPALES	APPROUVÉ
59	ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION CRST	APPROUVÉ
60	ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT	APPROUVÉ
61	ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION SIELC	APPROUVÉ
62	AMÉNAGEMENT SÉCRÉTARIAT DE MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE	APPROUVÉ
63	AGGLOPOLYS DEMANDE DE SUBVENTION FONDS ACTÉE AUDIT ÉNERGÉTIQUE CLOSERIE	APPROUVÉ
64	DIA PARCELLE B564 28 RUE DE BLOIS	APPROUVÉ
65	DIA PARCELLES C250 – C251 28 RUE DES ÉCOLES	APPROUVÉ

Marolles, le 16 octobre 2023

Isabelle SOIRAT
Maire



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 57/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**ADJOINT DÉMISSIONNAIRE
NON REMPLACEMENT**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un adjoint en charge des associations a démissionné de ses fonctions en mai dernier. Elle informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de pourvoir à son remplacement éventuel.

Mme La Maire propose au Conseil Municipal de ne pas remplacer l'Adjoint démissionnaire ses délégations ayant été réparties entre les trois adjoints restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le non remplacement de l'adjoint démissionnaire,

✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le


Isabelle SOIRAT
(Loir-et-Cher)

Le Secrétaire de séance,


Benoit CHARTÉ

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-57-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 58/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoît GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoît CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoît GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoît CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission d'un adjoint, il est nécessaire de redélibérer sur les commissions municipales.

Elle propose les commissions comme suit :

Commission Finances		
<i>Président</i>	<i>Responsable</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>
Mme Isabelle SOIRAT	Fabien GILLES	Benoît GENAY - Nicolas CONTENT Anne STORELLI - Jack MENAGE
Commission Appel d'offres		
<i>Président</i>	<i>Titulaires</i>	<i>membres</i>
Mme Isabelle SOIRAT	Fabien GILLES	Anne STORELLI - Karine LORANT Benoît GENAY - Jack MENAGE Nicols CONTENT
Commission Communication		
<i>Président</i>	<i>Responsable</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>
Mme Isabelle SOIRAT	Jean-Marc FOURICQUET	Marina HARDOUIN - Benoît CHARTÉ Jack MENAGE
Commission Vie scolaire		
<i>Président</i>	<i>Responsable</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>
Mme Isabelle SOIRAT	Jack MENAGE	Karine LORANT - Leslie GROISIL - Benoit GENAY
Commission Urbanisme/aménagement et développement durable		
<i>Président</i>	<i>Responsable</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>
Mme Isabelle SOIRAT	Benoît GENAY	Fabienne FOURICQUET - Anne STORELLI Manon CASTEUBLE - Jack MENAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VOTE** la nouvelle composition des commissions municipales,
- ✓ **AUTORISE** Mme La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023



Le Secrétaire de séance,

Benoît CHARTÉ

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-58-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf : 59/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

*Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.***

Présents : *Mme Isabelle SOIRAT,*

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

Absente : *Mme Manon CASTEUBLE*

Secrétaire de séance : *M. Benoit CHARTÉ*

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**DEMANDE DE SUBVENTION CRST
CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de rénover l'éclairage public en Centre Bourg et à la Closerie dont vous trouverez le récapitulatif des devis ci-après :

PROPOSITION DE BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES *

DEVIS N°	OBJET	PRIX HT	PRIX TTC
SMA 2023/031 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE ALLÉE DU STADE	6 114.00 €	7 336.80 €
SMA 2023/032 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE PARKING DE LA CLOSERIE	5 860.00 €	7 032.00 €
SMA 2023/033 BIS	SUPPRESSION DES ENCASTRÉS DE SOL ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES	534.00 €	640.80 €
SMA 2023/034 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING DE L'ÉGLISE	8 723.19 €	10 467.83 €
SMA 2023/046 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE COUR DE LA CLOSERIE	5 631.00 €	6 757.20 €
*	Les devis seront signés uniquement après retour des accords de subventions afin de connaître le reste à charge pour la commune		

Dans ce cadre, il est possible de demander une subvention au titre d'un contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Cette subvention permettrait à la commune d'obtenir un financement à hauteur de 20 % minimum des opérations d'investissement portées par la commune, ainsi qu'une bonification de 10 points (10 %), puisque la commune interrompt l'éclairage public entre 23 h 00 et 5 h00 du matin.

Il est à noter que la subvention régionale minimum est de **2 000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VOTE** la demande de subvention auprès du CRST pour l'ensemble des projets,
- ✓ **MANDATE** Mme La Maire a signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023

La Maire,

Isabelle SOIRAT

Le Secrétaire de séance,

Benoît CHARTÉ


Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de
l'Etat le
- de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-59-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 60/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoît GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoît CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoît GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoît CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic réalisé par Noctabene en novembre 2017, la commune envisage le renouvellement de l'éclairage public par phase, conformément aux préconisations de Noctabene.

Des devis ont été demandés pour le **Centre Bourg et Closerie** dont voici le récapitulatif :

PROPOSITION DE BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES *

DEVIS N°	OBJET	PRIX HT	PRIX TTC
SMA 2023/031 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE ALLÉE DU STADE	6 114.00 €	7 336.80 €
SMA 2023/032 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE PARKING DE LA CLOSERIE	5 860.00 €	7 032.00 €
SMA 2023/033 BIS	SUPPRESSION DES ENCASTRÉS DE SOL ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES	534.00 €	640.80 €
SMA 2023/034 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING DE L'ÉGLISE	8 723.19 €	10 467.83 €
SMA 2023/046 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE COUR DE LA CLOSERIE	5 631.00 €	6 757.20 €
*	Les devis seront signés uniquement après retour des accords de subventions afin de connaître le reste à charge pour la commune		

Ce projet permettrait d'améliorer considérablement la sécurité routière avec un meilleur éclairage des rues, surtout celle au niveau de l'accès à l'école qui se situe dans une zone de rencontre. Cela permettrait également la réduction de l'empreinte carbone à hauteur de 52% de la consommation d'électricité actuelle, mais également celle de la maintenance due à la technologie LED.

Dans ce cadre, il est possible de demander une subvention « Fonds Vert » destinée à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et ce, afin de renforcer la performance environnementale dans les territoires.

Les actions éligibles au fonds Vert (aides à l'ingénierie ou à l'investissement) doivent contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse (trame noire) et à la sobriété énergétique. Elles doivent répondre aux critères suivants :

✓ Une rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans ou un remplacement des parcs dont il pourra être démontré l'existence d'une obsolescence accélérée au regard des conditions climatiques (parcs ultramarins) ;

✓ Une diminution du nombre de points lumineux et une baisse importante de la puissance installée (d'au moins 25%) : les luminaires installés doivent tendre à un éclairage maximum à la mise en service de 20 lux en agglomération et hors agglomération, et de 15 lux pour les espaces protégés au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 décembre 2018 (réserves nationales, parcs naturels régionaux, sites astronomiques) ;

✓ Une mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou la mise en place d'appareils intelligents n'éclairant qu'au passage d'un piéton ou d'un véhicule en approche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **VOTE** la demande de subvention « Fonds Verts » pour l'ensemble des projets,

✓ **MANDATE** Mme La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A Marolles, le 16 octobre 2023

La Maire



Le Secrétaire de séance,

Benoit CHARTÉ

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-60-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 61/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

DEMANDE DE SUBVENTION SIDELC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic réalisé par Noctabene en novembre 2017, la commune envisage le renouvellement de l'éclairage public par phase, conformément aux préconisations de Noctabene.

Des devis ont été demandés pour le **Centre Bourg et Closerie** dont voici le récapitulatif :

PROPOSITION DE BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES *

DEVIS N°	OBJET	PRIX HT	PRIX TTC
SMA 2023/031 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE ALLÉE DU STADE	6 114.00 €	7 336.80 €
SMA 2023/032 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE PARKING DE LA CLOSERIE	5 860.00 €	7 032.00 €
SMA 2023/033 BIS	SUPPRESSION DES ENCASTRÉS DE SOL ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES	534.00 €	640.80 €
SMA 2023/034 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING DE L'ÉGLISE	8 723.19 €	10 467.83 €
SMA 2023/046 BIS	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE COUR DE LA CLOSERIE	5 631.00 €	6 757.20 €
*	Les devis seront signés uniquement après retour des accords de subventions afin de connaître le reste à charge pour la commune		

Ce projet permettrait d'améliorer considérablement la sécurité routière avec un meilleur éclairage des rues, surtout celle au niveau de l'accès à l'école qui se situe dans une zone de rencontre. Cela permettrait également la réduction de l'empreinte carbone à hauteur de 52% de la consommation d'électricité actuelle, mais également celle de la maintenance due à la technologie LED.

Dans ce cadre, il est possible de demander une subvention « SIDE LC » destinée à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et ce, afin de renforcer la performance environnementale dans les territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VOTE** la demande de subvention SIDE LC pour l'ensemble des projets.
- ✓ **MANDATE** Mme La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A Marolles, le 16 octobre 2023

La Maire,



Le Secrétaire de séance,

Benoit CHARTÉ

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-61-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 62/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**AMÉNAGEMENT SECRÉTARIAT DE MAIRIE
DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du secrétariat de mairie, la commune peut demander une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **AUTORISE** Mme La Maire ou son représentant d'effectuer la demande de subvention au titre des amendes de police,

✓ **AUTORISE** Mme La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le



Le Secrétaire de séance,

Benoît CHARTÉ

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-62-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 63/2023**

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**AGGLOPOLYS
DEMANDE DE SUBVENTION FONDS ACTÉE
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE LA CLOSERIE**

✓ Vu la délibération n° A-D2021-097 du Conseil communautaire du 27 mai 2021 relative à Sobriété énergétique des bâtiments publics - Convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE – Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOÏA- Session 3,

✓ Vu la convention annexée à la délibération précédemment citée, notamment son article 4 précisant que « les sommes dues au titre de la présente convention sont versées au service financier du coordonnateur », soit le Pays des Châteaux, Ladite convention permet au Pays des Châteaux, en sa qualité de coordonnateur, d'obtenir pour le compte des intercommunalités qui l'ont mandaté, le financement pour les postes d'économe de flux, l'acquisition de matériel et la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux des communes membres. Un appel de fonds sera lancé à raison de 1 ou 2 fois par an en fonction de la complétude des dossiers instruits.

✓ Considérant que le Pays est le coordinateur des intercommunalités et non de leurs communes membres, lesdites subventions sont donc initialement versées à la communauté d' Agglomération de Blois, qui se charge de les reverser aux communes ayant initiés lesdits travaux, par le biais d' une délibération et convention concordante (entre le conseil municipal et le conseil communautaire)

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20231023-2023-63-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

✓ Considérant que le 4ème appel de fonds déposé le 24 mars 2023 portait notamment sur l'audit réalisé sur le bâti communal dit « la Closerie » de Marolles ouvrant droit à une subvention de 2 540 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- ✓ **AUTORISE** et **SOLLICITE** le reversement pour le fonds ACTÉE concernant l'audit de la closerie,
- ✓ **AUTORISE** Mme La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023

La Maire,



Le Secrétaire de séance,

Benoît CHARTÉ

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 64/2023

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**DIA PARCELLE B 564
28, RUE DE BLOIS**

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître François DE GÉBERT Notaire à BLOIS (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **B 564** situé au **28, Rue de Blois**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée **B 564**.
- ✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

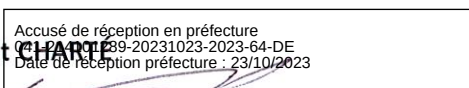
A Marolles, le 16 octobre 2023

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

La Maire,

Isabelle SOIRAT


La Secrétaire de séance,


Benoit CHARTÉ


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 65/2023

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Fabienne FOURICQUET, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, Benoit CHARTÉ.

Absents avec procuration :

Mme Marina HARDOUIN à Mme Isabelle SOIRAT

Mme Ghislaine ROGER à M. Jack MÉNAGE

Mme Leslie GROISIL à Mme Fabienne FOURICQUET

M. Nicolas CONTENT à M. Benoit GENAY

M. Fabien GILLES à Mme Karine LORANT

Absente : Mme Manon CASTEUBLE

Secrétaire de séance : M. Benoit CHARTÉ

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
11/10/2023	11/10/2023	14	8	6	5

**DIA PARCELLES C 250 – C251
28, RUE DES ÉCOLES**

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître Vincent ÉMONET Notaire à BLOIS (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **C 250 et C 251** situé au **28, Rue des écoles.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrée **C 250 – C 251.**
- ✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 16 octobre 2023

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le



La Secrétaire de séance,

Benoit CHARTÉ

Accusé de réception en préfecture
1289-20231023-2023-65-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023